

Jette  
Ecole communale



# Projet d'Accueil



Ecole Clarté  
Avenue Firmin Lecharlier, 80  
1090 Jette  
02/425.30.12



Ecole Fondamentale  
Simone Blangchard  
Rue Berré, 23  
1090 Jette  
02/425.08.99

[clarte@jette.irisnet.be](mailto:clarte@jette.irisnet.be)  
[www.jette.be](http://www.jette.be)

1. **Type d'accueil organisé :**

Service d'accueil extrascolaire « Ecole clarté - Simone Blangchard agréé par l'ONE.

Accueil du matin de 7h30 à 8h15

Accueil du midi de 12h05 à 13h15

Accueil du soir de 15h45 à 18h00

Accueil du mercredi de 12h05 à 18h00.

Pendant les congés scolaires, l'accueil des enfants se fait à l'école Van Asbroeck.

2. **Organisation interne :**

Ecole Clarté : Avenue Firmin Lecharlier, 80 - 1090 Jette

Ecole Simone Blangchard : Rue Berré, 23 - 1090 Jette

✚ Direction :

Ryckmans Béatrice

Tél. : 02/425.30.12 - Fax. : 02/425.08.99 - Email : clarte@jette.irisnet.be

✚ Accueillante référente :

De Gussem Sylvie - Gsm : 0499/966.401

Email : sylviedegussem.ecoleclarte@hotmail.com

3. **Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil :**

Pouvoir organisateur : le collège de la commune de jette

4. **Participation financière des personnes qui confient l'enfant :**

La participation financière est décidée par le collège et est en accord avec le Décret ATL.

5. **Taux d'encadrement pratiqué :** est en accord avec le décret ATL.

6. **Qualification du personnel :**

Le P.O. veille à ce que la formation professionnelle du personnel accueillant soit en accord avec le décret ATL.

7. DESCRIPTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRETES  
MIS EN ŒUVRE POUR TENDRE VERS LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE

PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES

Art. 2 : Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil **préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.**

Méthodes et actions mises en place :

- Afin de permettre aux enfants d'arriver sereinement, nous assurons un accueil du matin, en douceur, favorisant les échanges et le dialogue.
- Le temps des repas est adapté tout en respectant le rythme de chacun. (les plus rapides peuvent s'occuper en attendant les autres).
- Accueil du soir :
  - Pour les maternelles : divers ateliers libres et dirigés sont organisés ;  
*S. Blangchard : La salle de psychomotricité est occupée en alternance par les accueillants afin de diversifier les activités.*
  - Pour les primaires : Après l'étude, les enfants ont le choix de s'occuper librement ou de participer à une activité dirigée.
- Afin de favoriser l'autonomie, une surveillance adéquate est mise en place
- Excepté pour les 3<sup>èmes</sup> maternelles, les espaces de vie ne sont pas destinés uniquement à l'accueil.

Amélioration réalisée :

- A clarté, nous avons obtenu deux locaux supplémentaires pour l'étude.

Pistes d'amélioration à investiguer :

- *A S. Blangchard : obtenir un autre local plutôt que le réfectoire afin de faire les sorties plus calmement et en sécurité.*

Art. 3 : Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4 : Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Méthodes et actions mises en place :

- Les valeurs que nous mettons principalement en avant au sein de l'accueil sont le **bien-être, le respect, l'autonomie** et la **socialisation**.
- En maternelle, un accueillant s'occupe d'un même groupe durant la journée, dans la mesure du possible. Lorsque plusieurs personnes s'occupent d'un groupe nous mettons en place un accueil "type".

- L'accueillant porte une attention particulière à l'expression des divers sentiments et besoins de chaque enfant.
- Les accueillants se placent à la hauteur des enfants pour favoriser l'écoute et le dialogue.
- *A S. Blangchard, les enfants du repas chaud acquièrent une plus grande autonomie, en débarrassant leurs vaisselles et en choisissant leur dessert grâce à un système de "self-service"*

#### Pistes d'amélioration à investiguer :

- Créer une charte avec les enfants, en début d'année, afin d'établir les règles mises en place à l'accueil (but : respect des consignes - respect du matériel et des jouets...)

Art. 5 : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

#### Méthodes et actions mises en place :

- La **coopération** dans les groupes s'acquière par la cohésion (S. Blangchard : groupes formés par les même classes - Clarté : groupes par cycle)
- Nous favorisons la **solidarité** en encourageant l'entre-aide entre les grands et les plus petits.
- Lors de l'accueil, les **règles de vie** en société reste d'application tout en laissant plus de liberté aux enfants.

#### Amélioration réalisée :

- Les accueillants ont suivi un ensemble de formations leur permettant une meilleure approche de l'enfant.

#### Pistes en développement :

- Lors des conflits, un temps d'écoute équivalent est attribué à chacun.
- Réflexion sur les punitions : comment les rendre cohérentes et constructives.



## ORGANISATION DES ACTIVITES ET SANTE

Art. 6 : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

### Méthodes et actions mises en place :

- A l'école Blangchard, afin de garder les repères de chaque enfants et d'éviter au maximum les **transitions inutiles**, nous organisons 3 groupes en fonction de l'âge et de la localisation de leur classe.
- A l'école Clarté, les 3èmes maternelles occupent toujours le même local durant les différents temps d'accueil.  
Le matin, les primaires sont réunis tous ensemble.  
L'étude est organisée en 4 groupes de niveau. Ensuite, des activités dirigées sont proposées aux enfants. Celles-ci, sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
En début d'année scolaire, les enfants s'inscrivent à une activité (nombre de places limitées). Différentes ateliers possibles : foot & basket, bricolage & cuisine, danse & chant, théâtre & expression orale.
- En maternelle, nous travaillons de préférence **par petit groupe** (5-6) par table pour permettre des moments de partage entre les enfants et l'accueillant. Un accueillant reste à l'activité dirigée où il explique son déroulement aux enfants, au fur et à mesure, de leur envie. De même, ils ont la possibilité de choisir leurs jeux.
- L'accueillant est à disposition de chaque enfant ainsi que des parents pour **favoriser une relation de confiance**.
- L'accueillant est à l'écoute pour essayer de remédier aux souhaits de chacun au sein du groupe.

Art. 7 : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

### Méthodes et actions mises en place :

- Pour permettre aux enfants d'avoir des **initiatives**, ils ont la possibilité de choisir entre divers jeux et de changer d'atelier en fonction de leur envie et des places disponibles.
- L'initiative d'un enfant est **valorisée** pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.
- Pour le **bien-être** de l'enfant, nous le laissons vivre à son rythme étant donné qu'il ne gère pas lui-même son temps. (entre celui de ses parents et de l'école)
- L'accueillant se doit d'intervenir à temps pour anticiper et/ou résoudre les problèmes.
- Une **attitude maternelle** permet d'améliorer le bien-être de chaque enfant.
- Nous travaillons sur un thème défini et proposé aux enfants qui choisissent d'y participer ou non.

### Pistes d'amélioration à investiguer :

- Avoir la possibilité de faire admettre aux parents que parfois les enfants ont besoin de rester sans rien faire...
- Créer des coins "cocooning".

*Art. 8 : Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.*

### Méthodes et actions mises en place :

- Concernant les repas, les parents ont le choix entre le repas chaud et le repas « tartines ».
- Pour améliorer, la qualité des repas, nous parlons de la **pyramide alimentaire** et nous constatons une amélioration du contenu des boîtes à tartines. Par exemple, les enfants demandent des fruits comme dessert à la place de biscuits ou de chocolat.
- Nous avons à notre disposition une **infirmerie** afin de prodiguer les soins nécessaires aux enfants et un cahier de soin où l'on indique les informations concernant les soins donnés, à transmettre aux parents.
- Pendant le temps d'accueil, nous donnons une place importante à l'**hygiène** en leur apprenant les "bons gestes". (se laver les mains avant et après les repas, tirer la chasse,...)
- Tous les jours, les enfants vont jouer dehors ; en cas de pluie, ils vont sous le préau.
- Pour tous enfants restant à l'accueil, nous demandons aux parents de compléter une **fiche d'information** contenant les N° de téléphone, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, les éventuels problèmes de santé.

### Pistes d'amélioration à investiguer :

- Vu le changement de personnel, demander une nouvelle formation "Bosses et bobos" et trouver un volontaire pour faire la formation "1<sup>er</sup> soin", incendie, ...
- Donner la possibilité aux enfants d'apporter un dessert de leur choix (biscuits, chocolat,...) un jour durant la semaine, au temps de midi.

*Art. 9 : Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.*

*Art. 10 : Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.*

*Art. 11 : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant*

*Art. 12 : Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne*

### Méthodes et actions mises en place :

- La commune met en place **différents tarifs** afin de permettre à tous les enfants de participer à l'accueil.
- Les enfants sont tous sur le même **pied d'égalité**, et l'accueil est le **même pour tous**.
- L'horaire est établi pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

- Afin d'entretenir une bonne **communication** entre les parents et l'école, les accueillants favorisent l'écoute.

#### Amélioration réalisée :

- Réalisation d'un projet d'accueil accessible à tous les parents.

## ENCADREMENT

*Art. 13 : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.*

*Art. 14 : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.*

#### Méthodes et actions mises en place :

- Les accueillants ont la possibilité de **suivre les formations** qu'ils ont choisi.
- Une concertation mensuelle est organisée pour que l'équipe puisse avoir des **moments d'échanges** (échange d'idées et de compétences) **et de réflexions** sur le "fil rouge" (thème, projet, fête de l'école,...)
- Un losange des valeurs a été réalisé lors de concertations, ce qui a permis aux accueillants de réfléchir sur leur façon d'harmoniser leurs comportements.

#### Pistes d'amélioration à investiguer :

- Investiguer la possibilité d'instaurer, ponctuellement, des **moments d'échanges et de réflexions** avec les équipes d'accueillants d'autres lieux. *Ce, notamment afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences ;*
- S'informer des **diverses formations proposées** et des alternatives aux formations organisées en résidentiel pour les accueillants qui ne peuvent pas se soumettre aux modalités pratiques de ces dernières.
- Chaque début d'année, une concertation avec toute l'équipe d'accueillants sera organisée afin de se remémorer et de s'approprier le contenu du projet d'accueil.

## RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

*Art. 15 : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient .*

*Art. 16 : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.*

*Art. 17 : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.*

Art. 18 : *Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en oeuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.*

Méthodes et actions mises en place :

- Pratique d'un **horaire répondant aux besoins** de la grande majorité des parents ;
- **Absence d'interruption** entre les temps scolaires et les temps d'accueil ;
- **Stabilité de l'offre et de l'horaire** de l'accueil ;
- Offre d'une **solution alternative** en cas de fermeture de la garderie scolaire. Lors des fermetures durant les vacances de Pâques et d'Été, les parents sont invités à inscrire leur enfant à "Kids Holiday" jette ou aux opérateurs extérieurs ;
- **Information faite aux parents**, dès la rentrée scolaire, des horaires de fonctionnement et des congés scolaires ;
- **Adaptation des moyens d'information** aux parents. Les échanges oraux (formels ou informels) sont privilégiés. La lecture ou la traduction orale des avis écrits peuvent être assurées par l'équipe d'accueil ;
- *Ec. Blangchard : Les parents sont autorisés à installer leur enfant calmement dans le local d'accueil ;*
- **Echanges quotidiens entre parents et encadrant**. *Cette rencontre est l'occasion d'en apprendre mutuellement sur l'enfant (le déroulement de la journée à l'école, le vécu au sein de la famille...) et de faire le lien entre les parents et les autres intervenants de l'école (direction, enseignants) ;*
- **Un temps "relais"** est mis en place afin de permettre les échanges entre l'équipe des enseignants et l'équipe des accueillants.

Pistes d'amélioration à investiguer :

- Améliorer l'**information des parents** en ce qui concerne les solutions alternatives sur les opérateurs agréés ;
- Afficher les horaires de l'accueil aux entrées ;
- Exposer, mettre en évidence les travaux, activités faites avec les enfants.

Art. 19 : *Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.*

Méthodes et actions mises en place :

- **Diffusion d'informations auprès des familles** sur les activités organisées par les associations locales via des flyers.

Pistes d'amélioration à investiguer :

- Investiguer les **possibilités et les modalités d'un partenariat** avec les associations locales afin de diversifier davantage les types ou lieux d'activités et de promouvoir les échanges entre travailleurs de structures d'accueil différentes.